

AIDE A LA GARDE D'ENFANTS POUR PARENT ISOLE (AGEPI) AU CHOMAGE

Un demandeur d'emploi qui élève seul un enfant et qui reprend un emploi ou une formation peut demander une aide, sous conditions, pour financer la garde de son enfant, si celui-ci a moins de 10 ans. Le montant varie de 170 euros à 520 euros, selon le nombre d'enfants et le temps de travail. Elle ne peut être accordée qu'une fois en 12 mois. La demande est à faire auprès de Pôle emploi.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1814>

Pôle emploi - Direction régionale Hauts-de-France :

28/30 rue Élisée Reclus

59650 - Villeneuve-d'Ascq

<https://www.pole-emploi.fr/>